

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 02 Avril 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N°494**CONVENTION DE PARTENARIAT « ESPACES VERTS »**
ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE AUX MINES ET L'ENTREPRISE ADAPTEE DES
TOURNESOLS**RAPPORT RELATIF**

Vu les articles L. 243-4 à L. 243-6, L. 311-4, L. 312-1, L. 344-2 à L. 344-6 du Code de l'action sociale et des familles

Vu les articles L. 5132-1 à L. 5132-4, L. 5132-15 à L. 5132-17, D. 5132-27 à D. 5132-43-1 du Code du travail

Mme la Maire expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) est engagée dans une démarche d'inclusion sociale avec la plateforme ESAT des TOURNESOLS. Cet établissement spécialisé intervient déjà à la demande de la ville. Le partenariat doit pouvoir être renouvelé afin de réaliser des chantiers d'aménagement et d'entretien des espaces verts sur la commune. Ce partenariat vise à permettre l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap de l'EA/ESAT tout en répondant aux besoins en entretien d'espaces verts de la commune.

Pour rappel, les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) (couramment encore appelés « centres d'aide par le travail » ou CAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Ainsi, les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. Ils mettent en œuvre ou favorisent l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées qu'ils accueillent.

Il est proposé de renouveler avec une nouvelle convention fixant les modalités d'intervention par une nouvelle convention dédiée. Cette nouvelle convention doit être approuvée en Conseil municipal.



II. Modalités du partenariat

Cette convention a pour but de définir les conditions de partenariat entre la COMMUNE et Les Tournesols pour les missions suivantes :

- Détail des chantiers d'espaces verts chiffrés selon les tarifs d'intervention (Cf. Annexe)
- Exécution des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts sur le territoire communal, y compris les zones de jeux, parcs et jardins publics.
- Modalités de mise à disposition du terrain communal situé Rue des Cerisiers à Sainte Marie aux Mines
- Modalités d'accès à la plateforme, dépôt communal
- Modalités de location de matériels et autres équipements
- Définition d'un mode de facturation

La COMMUNE et les Tournesols peuvent être amené à se prêter du matériel nécessaire à l'exécution de certains travaux. Ces chantiers planifiés à l'année pourront être complétés par des actions ponctuelles si besoin.

La nouvelle convention est conclue pour une durée de 1 an (un an), à compter de sa signature, et pourra être renouvelée par tacite reconduction ou par accord des deux parties

L'objet de cette délibération est de passer une convention de partenariat entre la Ville de Sainte Marie aux Mines et l'entreprise adaptée des Tournesols pour financer les chantiers annuellement à hauteur de 39 422,21 € HT de 47 306,65 € €TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la démarche de partenariat et son financement

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement et des documents afférents et à procéder aux paiements correspondants

DECIDE d'imputer le montant de ce financement sur la ligne de crédit 61521.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance


Alain JACQUINEZ

La Maire


Noëllie HESTIN